

Le contrôle citerne :

préparez notre visite

Pour effectuer le contrôle citerne, nous aurions besoin dans la mesure du possible des éléments suivants:

- Le nom et/ou la marque du constructeur.
- Le numéro et l'année de construction.
- La capacité en litres.
- Le certificat d'étanchéité d'usine du réservoir.
- La nature et le type de réservoir.
- Le certificat de conformité du réservoir.
- La date de placement du réservoir.
- Le certificat attestant de la mise en place du réservoir et de son raccordement conformément aux présentes prescriptions délivré par un expert compétent.
- Le certificat d'étanchéité périodique de l'ensemble de l'installation délivré par un technicien agréé.
- La fiche technique du matériau utilisé pour imperméabiliser l'encuvement.
- Nous devons avoir accès à une prise de courant accessible et fonctionnelle pour effectuer le test.

Pour le contrôle des citernes non accessibles, le niveau effectif de liquide dans le réservoir doit être suffisant pour pouvoir effectuer le test. S'il est insuffisant, le contrôle s'arrête. Aucune attestation ne pourra être délivrée mais un montant forfaitaire sera facturé pour le déplacement.